



Syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères Section de Nantes

Nantes, 10 juin 2008

Le 5 juin 2008 se tenait à Nantes le Comité Technique Paritaire Spécial (CTPS) : beaucoup de questions, peu de réponses !

1/ IMINIDSO

Pas moins de 6 experts représentent le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire: les syndicalistes du MAE sont ils si inquiétants pour ce ministère qui a tant de difficultés à se définir (ex MIICODEV – ex IMINIDCO) ?

La CFDT pose une série de questions :

- Quel sens faut-il donner à une cotutelle régulièrement revendiquée mais manifestement malmenée quand la cellule visa de la DFAE - qui matérialisait cette cotutelle - est déchargée de ses fonctions au profit du seul IMINIDSO ?

Réponse : « la cotutelle est une notion difficile à saisir mais tout va bien ! »

- La CFDT tient à ce que les agents affectés à la SDV (sous direction des visas de l'IMINIDSO) soient choisis par la DRH, conformément aux termes de la convention de gestion. L'administration nous précise que le gendarme affecté dans ce service l'est en réalité sur un emploi réservé, et que le lieutenant de police est mis à disposition et ne grève donc pas les ETP de la SDV.

- Constatant que la gestion de la charge de travail concernant les interventions est inconstante, nous souhaitons savoir comment est organisé le bureau du cabinet du ministre à l'IMINIDSO (quatre agents en avaient la charge au MAE).

Réponse : aucun expert ne sait combien d'agents sont affectés dans ce service mais la situation s'améliore par rapport aux premiers mois de l'année...

- Enfin, nous intervenons sur la CRV (commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France) :

- parmi les recours qui lui sont adressés (4500 environ y compris les demandes irrecevables), combien partent au contentieux du Conseil d'Etat (environ 150 à 170) ; un poste est vacant (« A ») : s'agit-il d'une vacance temporaire ou l'emploi sera-t-il supprimé (réponse : c'est un poste vacant qui sera pourvu lors du prochain mouvement d'été) et enfin pouvons nous avoir un point d'étape sur le rapport du conseiller d'état Olivier Schrameck (pas possible à ce stade!).



Syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères Section de Nantes

2/ Effectifs dans les services nantais

Moins de tension sur les affectations à Nantes : en 2007, quatre demandes d'agents de catégorie « C » pour 1 poste à Nantes ; en 2008, deux demandes pour 1 poste.

A notre question concernant le chiffre réel de la baisse des effectifs à Nantes, l'administration nous répond qu'il n'y a en fait que 10 ETP - pour l'ensemble des services - qui ont disparu entre 2007 et 2008.

Nous intervenons également sur les vacances de personnel « COTOREP » (commission technique d'orientation et de reclassement professionnel) en demandant à l'administration de surveiller avec beaucoup d'attention les affectations de ces vacataires et l'adaptation de leurs postes à leur handicap, certains exemples malheureux étant à signaler. L'administration souligne son intention d'éviter tout problème à ces personnels, qu'il soient vacataires ou titulaires. Interrogé sur le recrutement d'agents COTOREP, l'administration se félicite une nouvelle fois de l'exemplarité du MAE sur ce sujet et nous informe que le site de la Convention sera strictement aux normes quant à l'accès des personnes handicapés.

3/ Evaluation

La CFDT fait remarquer le décalage anormal entre la modulation des primes déjà effectuée pour des raisons technique tenant au calendrier de la paye et l'évaluation en cours des agents (la modulation relevant de l'évaluation de l'agent...), ce que reconnaît l'administration qui se félicite cependant d'avoir pu mettre en œuvre cette évaluation dont le bilan sera fait en septembre.

4/ Horaires variables

La CFDT se félicite du succès de la consultation dont elle est à l'initiative ; elle considère que c'est un exemple positif de dialogue social dont le résultat sera une plus grande responsabilisation des personnels.

L'administration nous précise que ce nouveau règlement entrera en vigueur – après l'avis formel présenté au CTPM - au 1^{er} juillet voire au 1^{er} août si des raisons d'ordre technique empêchent la mise en œuvre au 1^{er} juillet.

5/ Emplois PACTE

Souhaitant savoir pourquoi il y a eu autant de candidatures PACTE cette année à Nantes, il nous est répondu que c'est grâce à une meilleure implication de l'ANPE de Carquefou (140 candidatures à Nantes, 210 à Paris).

La CFDT souligne la qualité des agents recrutés grâce à ce dispositif et souhaite à la fois son maintien et son développement.



Syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères Section de Nantes

6/ AEFE

L'AEFE confirme que les agents du MAE affectés dans cette structure relèvent de la même gestion que leurs collègues servant dans les services du MAEE (temps de séjour en administration centrale et accès à la transparence).

7/ DSI

La CFDT souhaite savoir ce qui est réellement externalisé dans le service exploitation et l'interprétation qu'il faut donner à la note de DSI sur le renforcement des effectifs qu'elle souhaite, en pleine période RGPP, afin de garder la main mise sur son outil informatique.

Le Directeur de DSI nous précise très concrètement les différents points qui illustrent les limites de l'externalisation et des réductions d'effectifs : en effet, bien que l'externalisation ait pour objectif de réduire les effectifs de fonctionnaires, la gestion des risques liés à l'externalisation implique... le recrutement de personnels administratifs. En effet, si le Quai d'Orsay entend garder le contrôle sur son informatique, DSI ne peut pas être transformée en agence à l'instar de ce qui a été fait au ministère des Finances; cette remarque liminaire faite, on peut tout externaliser sauf ce qui comporte des données confidentielles ou relève de la sécurité ; certains logiciels de gestion (SIRH par exemple) ou de gestion du courrier peuvent être mis en commun, donc externalisé, mais tout le reste (l'ensemble des applications en fonctionnement ou en développement) doit être étroitement contrôlé par des agents du MAEE.

DSI nous informe également que le « BackUp » (la sauvegarde de toutes les applications informatiques – système et métiers) sera installé à Nantes et que nous accueillerons donc très rapidement de nouveaux collègues à Nantes. Enfin une réponse positive à cette revendication de notre syndicat de délocaliser des services parisiens à Nantes !

DSI souligne enfin son souci de former les agents affectés dans les postes comme « agents ressources », tout en précisant que ces agents peuvent compter sur le soutien permanent des CRASIC et sur du matériel ou des applications toujours plus fiables. Dont acte. La DRH tient à préciser que ces agents ressources ont également pour mission des tâches de CAD afin que ces personnes aient une activité correspondant à un ETP.

8/ RGPP

Force est de constater la faiblesse des réponses de l'administration face aux interrogations de l'ensemble des organisations syndicales... Langue de bois ou manque d'informations ? Nous apprenons qu'il n'y aura aucune fermeture d'ambassades mais que désormais les ambassades seront classées en trois types dont les ambassades dites « de veille politique » travaillant à effectif très réduit.

La DRH nous affirme également que le MAEE a mis un frein – au moins temporairement - aux velléités de l'IMINIDSO de s'approprier les services visas à l'étranger.



Syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères Section de Nantes

9/ Les services nantais

Peu d'informations nouvelles sur les postes « B » (ils devraient être tous pourvus cette année), sur les réformes qui vont s'appliquer à la DAF (SIRH et autres), sur les difficultés de fonctionnement du SCEC (après BR1, BR2 !). Nous apprenons avec beaucoup de satisfaction que l'implantation du CSP (centre de services partagés = SIRH) à Nantes semble acquise : la CFDT –MAE ne peut que se réjouir de voir une des ses revendications – la déconcentration vers Nantes de services parisiens – n'est pas impossible.

10/ L'action sociale à Nantes

La CFDT souligne le caractère parfois un peu ubuesque de l'application de la loi Dalo. Celle-ci va désormais s'appliquer lors de l'attribution des logements sociaux et obligera la Mission d'Action Sociale à présenter 3 dossiers d'agents du MAEE pour 1 logement dont le MAEE aura réglé une réservation (au montant conséquent) pour que ce logement soit réservé à ses agents...

La CFDT précise qu'elle demandera au CTPM de s'exprimer sur la médecine de prévention et sur le rôle et statut du médecin de prévention à la suite du non renouvellement du contrat du médecin affecté à Nantes sans qu'aucune raison ne lui en soit donné.

La DRH affirme qu'elle assume totalement la décision de non renouvellement du contrat du médecin, décision qu'elle affirme ne pas avoir à justifier.

Prochain rendez vous pour le CTPM à Paris, les 17 et 18 juin, en espérant en savoir plus sur la RGPP et tous les sujets qui inquiètent les agents du ministère !